| | |
|---|---|
| **Processus concerné** | AMELIORATION CONTINUE / RGPD |
| **Objet** | L'objectif de cette Charte est d'informer nos adhérents et leurs salariés, de la manière dont leurs données sont traitées par SAN T BTP. |
| **Destinataires** | L'ensemble des professionnels de SAN.T.BTP<br>Entreprises adhérentes<br>Salariés des entreprises adhérentes |

| Date | Motif | Version |
|---|---|---|
| 11/06/2025 | Création | 1 |
| | | |

| | Date | Fonction |
|---|---|---|
| **Rédaction** | 11/06/2025 | Responsable Qualité |
| **Validation** | 26/11/2026 | Directeur général |
| **Diffusion** | 01/12/2025 | Responsable Qualité |

Table des matières

1. Propos introductifs 3
1.1. Définitions 3
2. La charte en bref 4
2.1. Pourquoi SAN.T.BTP traite vos données ? 4
2.2. Quelles données personnelles traitons-nous ? 4
2.3. Quels sont vos droits ? 4
2.4. A qui pouvons-nous communiquer vos données personnelles ? 5
2.5. Combien de temps conservons-nous vos données personnelles ? 5
3. Charte de protection des données personnelles 6
3.1. De quelle manière vos données à caractère personnel en tant que salariés sont-elles traitées ? 6
3.1.1. Traitements réalisés dans le cadre de la gestion des relations Adhérents/Prospects 6
3.1.2. Traitements réalisés dans le cadre du suivi de la santé au travail des salariés 6
3.1.3. Traitements réalisés via le site internet 7
3.2. Combien de temps conservons-nous vos données à caractère personnel ? 8
3.3. Quels sont les droits et comment les exercer ? 9
3.3.1. Le droit d'accès et de rectification de vos données personnelles 9
3.3.2. Le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles 9
3.3.3. Le droit à la portabilité de vos données personnelles 9
3.3.6. Contacter notre DPO 10
3.4. Vos données sont-elles transférées en dehors de l'Union Européenne ? 11
3.5. Quelles mesures de sécurité mettons-nous en œuvre pour protéger vos données ? 11
3.6. Modification et accessibilité de la charte de la présente charte. 11

# 1. Propos introductifs

Dans le cadre de son activité de service de santé au travail, SAN T BTP est amené à collecter et traiter des données à caractère personnel sur ses Adhérents, leurs salariés, et les visiteurs de son site internet.
La protection des données à caractère personnel est l'une des préoccupations majeures de SAN T BTP. A travers ce document SAN T BTP renouvelle son engagement à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel qu'il traite.
La présente charte énonce les grands principes et principales lignes directrices de SAN T BTP en matière de protection des données à caractère personnel sans que ces derniers ne s'y limitent. En effet nous pouvons être amenés à vous informer de façon plus précise ou spécifique lors de la collecte effective de données pour un traitement en particulier (par exemple par le biais de mentions sous les formulaires de nos sites internet).
L'objectif de cette Charte est également d'informer en toute transparence les personnes de la manière dont leurs données sont traitées par SAN T BTP.

## 1.1. Définitions

Avant de vous expliquer de quelle façon SAN T BTP traite vos données, veuillez trouver ci-dessous la définition des termes essentiels dégagés par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
***Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD)*** : réglementation applicable aux organismes privés et publics traitant des données à caractère personnel.
***Données à caractère personnel*** : Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (dénommée « personne concernée »). Pour exemple, peuvent être des données à caractère personnel :

- Les noms, les prénoms
- Adresses postales
- Adresses mails
- Etc.

***Délégué à la protection des données (DPD)*** : Personne chargée d'assurer la protection des données à caractère personnel au sein de SAN T BTP Vous pouvez, si besoin est, la contacter : SAN T BTP – dpo@santbtp.fr
***Responsable de traitement*** : Sauf désignation expresse par les dispositions législatives ou réglementaires relatives à ce traitement, il s'agit de la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement.
***Sous-traitant*** : Il s'agit de la personne physique ou morale, autorité publique, service ou autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable de traitement.

# 2. La charte en bref

## 2.1. Pourquoi SAN.T.BTP traite vos données ?

Dans le cadre de ses missions de service de santé au travail, SAN.T.BTP est amené à collecter des données personnelles par le biais des de ses différentes interactions avec ses adhérents, leurs salariés ou encore les visiteurs de son site internet.
SAN.T.BTP en tant que responsable de traitement est amené à traiter des données aussi bien dans le cadre de la gestion administrative de ses adhérents (instruction des demandes d'adhésion, facturation, etc.) que pour répondre aux obligations de suivi de l'état de santé au travail des salariés de ses adhérents (envoi des convocations, suivi du Dossier Médical de Santé au Travail (DMST), étude de poste, mise en place d'action de prévention de la santé au travail, etc.).
De même, lors de votre navigation sur notre site internet et nos applications, vos données sont collectées. Elles sont principalement traitées dans le but de gérer les demandes adressées vis les formulaires de contact, ou encore pour établir des statistiques de fréquentation
Que vous soyez salarié des entreprises adhérentes ou bien visiteur du site internet, vos données personnelles seront traitées par SAN.T.BTP pour diverses raisons.
Ce peut être pour exécuter le contrat d'adhésion conclu avec ses adhérents ou pour respecter les obligations légales de suivi de la santé au travail des salariés. Par ailleurs, certains traitements à la marge sont nécessaires à la poursuite des intérêts légitimes de SAN.T.BTP. Cela concerne en majorité des traitements nécessaires au suivi de l'activité su SAN.T.BTP et à l'amélioration de la qualité de ses services (ex : établissement de statistique)

## 2.2. Quelles données personnelles traitons-nous ?

Les informations que nous traitons sont principalement fournies par les entreprises elles-mêmes (vos employeurs) notamment au moment de leur adhésion ou lors de l'embauche de nouveaux collaborateurs.
Dès lors, selon le but poursuivi nous pouvons être amenés à collecter les informations suivantes :

- Données d'identification : nom, prénom, adresse email, etc.
- Données sur la vie professionnelle : fonction, type de poste, environnement de travail, etc.
- Données sur la santé du salarié (uniquement dans le cadre de la gestion du Dossier Médical de Santé au Travail (DMST)) : pathologie, antécédents, ressenti au travail, etc.
- Données de connexion (pour les visiteurs de notre site internet)

## 2.3. Quels sont vos droits ?

Lorsque vos données font l'objet d'un traitement vous disposez de droit sur ces dernières.

En effet, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité et d'effacement de vos données dans les conditions prévues dans le règlement 2016/679 du 27 avril 2016. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès en application de la Loi pour une république numérique n°2016-1321 du 7 octobre 2016.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à notre délégué à la protection (DPO) à l'adresse dpo@santbtp.fr ou par courrier à l'attention du DPO – 30 rue François Hardouin – 37100 TOURS.

**Cette charte promeut les principes présents dans le guide pratique des services de prévention et de santé au travail (décembre 2023).**

## 2.4. A qui pouvons-nous communiquer vos données personnelles ?

L'ensemble des collaborateurs SAN.T.BTP sont soumis au secret médical et à une obligation de confidentialité selon les fonctions exercées. De même l'ensemble des prestataires avec lesquels travaille SAN.T.BTP sont soumis à une obligation de confidentialité.

Selon les cas, l'accès à vos données est strictement limité :

- ✓ Au personnel habilité de SAN.T.BTP dans le cadre de l'exercice de ses fonctions
- ✓ Aux prestataires dans la limite de l'exécution de leur mission (par exemple pour de la maintenance du logiciel métier de gestion des dossiers médicaux que nous utilisons)
- ✓ Aux organismes et autorités légalement autorisés à connaître vos informations.

## 2.5. Combien de temps conservons-nous vos données personnelles ?

Nous conservons vos données durant le temps n'excédant pas le but poursuivi (gestion administrative des adhérents, suivi du DMST, etc.). Le plus souvent, entre 20 et 50 ans pour les dossiers médicaux après la fin de votre prise en charge. Nous tenons compte également des délais légaux applicables ainsi que des recommandations de la CNIL.

*Les éléments exposés ci-dessus constituent un condensé de notre charte de protection des données, si vous souhaitez en savoir davantage sur la manière dont SAN.T.BTP traite vos données à caractère personnel, nous vous invitons à poursuivre votre lecture.*

# 3. Charte de protection des données personnelles

## 3.1. De quelle manière vos données à caractère personnel en tant que salariés sont-elles traitées ?

### 3.1.1. Traitements réalisés dans le cadre de la gestion des relations Adhérents/Prospects

| Quelles données à caractère personnel sont collectées ? | Pour quelles finalités ? | Qui a accès à vos données ? | Sur quel fondement juridique se base le traitement ? |
|---|---|---|---|
| Données d'identification (nom, prénom, coordonnées professionnelles, etc.)<br>Vie professionnelle (fonction exercée)<br>Données de connexion au Portail Adhérent | ✓ Enregistrement et instruction des demandes d'adhésion<br>✓ Gestion administrative des adhérents (facturation, gestion des réclamations, gestion des impayés, etc.)<br>✓ Réalisation de nos prestations de santé au travail (suivi des salarié, actions de prévention, Dossier Unique, tenue du Dossier d'entreprise, réalisation d'études, veille sanitaire, etc.)<br>✓ Mise à disposition de l'espace Adhérent | – Personnel habilité de SAN T BTP dans la limite de leurs fonctions (Service gestion des Adhérent, Pôle Prévention, Pôle médical, Secrétariat, etc.)<br>– Sous-traitants/ Prestataires SAN T BTP dans la limite de l'exécution de leur mission (ex : prestataire en charge de la fourniture et maintenance du logiciel métier de suivi de santé au travail)<br>– Organisme ou autorité légalement autorisé à connaitre vos informations | • Conclusion et/ou exécution du contrat d'adhésion |

### 3.1.2. Traitements réalisés dans le cadre du suivi de la santé au travail des salariés

| Quelles données à caractère personnel sont collectées ? | Pour quelles finalités ? | Qui a accès à vos données ? | Sur quel fondement juridique se base le traitement ? |
|---|---|---|---|
| Données d'identification détaillées (nom, prénom, date de naissance, nationalité, adresse postale, téléphone, adresse e-mail, etc.)<br>Situation familiale et vie personnelle : (statut marital, nombre d'enfant, etc.)<br>Vie professionnelle (emploi actuel, historique professionnel, risques liés à l'activité exercée, etc.) | ✓ Gestion administrative des salariés suivi (envoi des convocations, suivi des visites, rappels des prochaines visites etc.)<br>✓ Gestion et suivi du Dossier Médical Santé-Travail (DMST)<br>✓ Mise en place d'action de prévention en milieu de travail (étude de poste, session de sensibilisation/formation, etc.)<br>✓ Orientation des salariés vers d'autres professionnels de santé le cas échéant | – Personnel habilité de SAN.T.BTP dans la limite de leurs fonctions (Service gestion des Adhérent, Pôle Prévention, Pôle médical, Secrétariat, etc.)<br>– Sous-traitants/ Prestataires SAN.T.BTP dans la limite de l'exécution de leur mission (ex-prestataire en charge de la fourniture et maintenance du logiciel métier de suivi de santé au travail) | Obligation légale de suivi de la santé au travail des salariés de ses adhérents |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Données médicales (antécédents, résultats des tests effectués par le SPSTI, recommandations du médecin, ensemble des informations partagées avec les médecins et autre professionnel en charge du suivi du salarié<br><br>Habitudes de vie ayant une influence sur la santé au travail (tabac, alcool, stress etc.) | ✓ Archivage des dossiers médicaux | – Organisme ou autorité légalement autorisé à connaitre vos informations | |
| Données d'identification détaillées (nom, prénom, date de naissance, nationalité, adresse postale, téléphone, adresse e-mail, etc.)<br><br>Situation familiale et vie personnelle : (statut marital, nombre d'enfant, etc.)<br><br>Vie professionnelle (emploi actuel, historique professionnel, risques liés à l'activité exercée, etc.)<br><br>Données sensibles pertinentes dans le cadre de l'accompagnement social<br><br>Informations permettant d'apprécier les difficultés sociales rencontrées | ✓ • Accompagnement et suivi social des salariés | – Personnel habilité de SAN.T.BTP dans la limite de leur fonctions (service gestion des Adhérent, Pôle Prévention, Pôle médical secrétariat, etc.)<br>– Sous-traitants/ Prestataires SAN.T.BTP dans la limite de l'exécution de leur mission (ex-prestataire en charge de la fourniture et maintenance du logiciel métier de suivi de santé au travail)<br>– Organisme ou autorité légalement autorisé à connaitre vos informations | Consentement du salarié |
| Tout type de données sous la forme anonymisée ou pseudonymisée. | ✓ Etablissement de statistiques anonymisées pour le suivi de notre activité de Service de prévention et de Santé au travail | – • Personnel habilité de SAN.T.BTP dans la limite de leurs fonctions (Service gestion des Adhérent, Pôle Prévention, Pôle médical, Secrétariat, etc. | • Intérêt légitime de SAN.T.BTP |

### 3.1.3. Traitements réalisés via le site internet

| Quelles données à caractère personnel sont collectées ? | Pour quelles finalités ? | Qui a accès à vos données ? | Sur quel fondement juridique se base le traitement ? |
|---|---|---|---|

| | | | |
|---|---|---|---|
| Données d'identification (nom, prénom, coordonnées, etc.)<br>Données fournies via les formulaires | ✓ Répondre aux sollicitations des visiteurs | – Personnel habilité de SAN T BTP dans la limite de leurs fonctions<br>– Sous-traitants/ Prestataires SAN T BTP dans la limite de l'exécution de leur mission | Intérêt légitime de SAN T BTP |
| Données de connexion (Adresses IP, journaux d'événements…)<br>Données relatives aux mesures d'audience (statistiques sur les pages vues, le temps passé sur une page, etc.) | ✓ Sécurisation, analyse et développement de l'efficacité du contenu de notre site et de nos apparitions.<br>✓ Les données sont exploitées sous une forme anonymisée. | – Personnel habilité de SAN T BTP dans la limite de leurs fonctions<br>– Sous-traitants/ Prestataires SAN T BTP dans la limite de l'exécution de leur mission | Intérêt légitime de SAN T BTP |

## 3.2. Combien de temps conservons-nous vos données à caractère personnel ?

| Documents | Durée de conservation |
|---|---|
| DMST des salariés occupant des postes non exposés à des risques particuliers | 20 ans à compter de la fin de la prise en charge |
| DMST salarié exposé à des agents biologiques pathogènes | 10 à 40 ans compter de la dernière exposition |
| DMST salarié exposé à des agents chimiques dangereux et agents chimiques dangereux cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction | 50 ans à compter de la dernière exposition |
| DMST salarié exposé à des rayonnements ionisants | 50 ans à compter de la dernière exposition |
| DMST salarié exposé à de l'amiante | 50 ans à compter de la dernière exposition |
| DMST salarié travaillant en milieu hyperbare | 20 ans à compter de la dernière exposition |
| Dossier de suivi social | 2 ans à compter de la fin de l'accompagnement |
| Ensemble des éléments constituants des pièces comptables | 10 ans |
| Dossier Client/ Adhérent | 5 ans à compter de la fin de la relation contractuelle |
| Eléments du Dossier d'entreprise (DU, fiche d'entreprise, liste des salariés suivis, etc.) | 10 à compter de la fin de la relation contractuelle |
| Dossier de contentieux et gestion des réclamations adhérents en dehors de toute procédure judiciaire | 5 ans à compter du règlement du litige et versement des indemnisations |
| Données relatives aux demandes d'exercice de droit | 1 an à compter de la réception des demandes |
| Données de connexion (adresses IP, journaux d'événements…) | 1 an |
| Données relatives aux mesures d'audience | 1 an |

Les données permettant d'établir la preuve d'un droit ou conservées au titre du respect d'une obligation légale, peuvent faire l'objet d'une politique d'archivage intermédiaire pour une période correspondant aux durées de prescription légale (et notamment le délai de droit commun de 5 ans).

## 3.3. Quels sont les droits et comment les exercer ?

Comme énoncé précédemment, lorsque vos données font l'objet d'un traitement, vous disposez de droit sur ces dernières.

### 3.3.1. Le droit d'accès et de rectification de vos données personnelles

Vous avez le droit de demander à SAN T BTP s'il traite vos données et de vous transmettre les informations vous concernant
A ce titre, vous pouvez :

- ✓ Accéder à l'ensemble des données vous concernant
- ✓ Connaître l'origine des données vous concernant ainsi que les destinataires de celles-ci
- ✓ Accéder aux données sur lesquelles SAN.T.BTP s'est fondé pour prendre une décision vous concernant
- ✓ Obtenir une copie de vos données

Enfin, vous disposer du droit de rectifier vos données lorsque celles-ci sont incomplètes ou inexactes.
*Par exemple : si votre situation familiale a changé, vous pouvez demander la correction de vos informations personnelles.*

### 3.3.2. Le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles

Ce droit vous permet de vous opposer à ce que vos données soient utilisées par SAN.T.BTP. Pour ce faire, vous devez mettre en avant des raisons tenant à votre situation particulière.

Vous avez le droit de vous opposer à l'utilisation de vos données personnelles si celles-ci sont traitées sur la base de l'intérêt légitime de SAN.T.BTP. Il vous sera donc possible de vous opposer au traitement à tout moment.

### 3.3.3. Le droit à la portabilité de vos données personnelles

Si vous avez donné votre consentement pour le traitement de vos données ou si le traitement de vos données est nécessaire à l'exécution d'un contrat conclu avec SAN.T.BTP, vous avez le droit à la portabilité de vos données.
Ce droit vous permet :

- De récupérer vos données personnelles traitées par SAN.T.BTP et de les stocker sur un appareil ou un cloud privé par exemple. Ce droit vous permet de gérer plus facilement et par vous-même vos données personnelles.
- De transférer vos données personnelles à un autre organisme.

Toutefois, ce droit ne concerne que les données gérées de manière automatisée (les fichiers papiers ne sont pas concernés) et les données fournies par vous-même.

### 3.3.4. Le droit à la limitation du traitement de vos données personnelles

Ce droit vous permet de geler temporairement l'utilisation de vos données. Il peut être exercé en parallèle d'une autre demande de droit comme le droit d'opposition ou rectification par exemple. Cela vous permet de « mettre en pause » l'utilisation de vos données pendant l'étude de votre demande d'exercice de droit.

Dès lors, une fois le traitement de vos données mis en pause, celles-ci ne pourront être utilisées que dans les cas suivants :

- Vous avez donné votre accord
- Pour la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice,
- Pour la protection des droits d'une autre personne physique ou morale
- Pour des motifs importants d'intérêt public de l'Union ou d'un Etat membre.

### 3.3.5. Le droit à l'effacement de vos données personnelles

Ce droit vous permet tout simplement d'obtenir la suppression de vos données personnelles.
Vous pouvez demander l'effacement de vos données si :

- Vos données sont utilisées à des fins de prospection
- Les données ne sont pas ou plus nécessaires au regard des objectifs pour lesquelles elles ont été initialement collectées
- Vous retirez votre consentement à l'utilisation de vos données
- Vos données font l'objet d'un traitement illicite
- Vos données ont été collectées lorsque vous étiez mineurs dans le cadre de la société de l'information
- Vos données doivent être effacées pour respecter une obligation légale
- Vous vous êtes opposé au traitement de vos données et SAN.T.BTP pas de motif impérieux de ne pas donner suite à votre demande.

Dans certains cas, SAN.T.BTP ne pourra faire droit à votre demande en particulier si SAN.T.BTP est dans l'obligation légale de conserver vos données (ex : obligation légale de concerner les Dossiers Médicaux entre 20 et 50 ans selon le risque d'exposition des personnes) ou encore si vos données sont nécessaires pour la constatation, de l'exercice ou de la défense de droits en justice (ex : données utilisées dans le cadre de la gestion d'un contentieux)

### 3.3.6. Contacter notre DPO

Pour exercer vos droits ou tout autre question relative au traitement de vos données, vous pouvez contacter notre DPO par courrier à l'adresse SAN.T.BTP (A l'attention du DPO, 30 rue François Hardouin, 37100 TOURS) ou par mail à l'adresse électronique dpo@santbtp.fr.

Si vous le souhaitez-vous pouvez également exercer vos droits sur place en vous présentant à l'accueil, votre demande sera ensuite relayée à notre DPO.

Toutefois, il est précisé que quel que soit le mode d'exercice de droit choisi, chacune de vos demandes doit être accompagnée d'éléments permettant de justifier votre identité.

Une fois votre demande reçue, sachez que nous disposons d'un délai d'un mois pour vous répondre. Ce délai pourra être suspendu si votre demande nécessite des éléments complémentaires.

## 3.4. Vos données sont-elles transférées en dehors de l'Union Européenne ?

Vos données ne font l'objet d'aucun transfert en dehors de l'Union Européenne excepté lors de l'utilisation des solutions Microsoft.

En effet, dans le cadre de l'exercice de ses missions de services de santé au travail pour le compte de ses Adhérents, SAN.T.BTP et ses équipes, utilisent les produits et services de Microsoft Office 365.

Les données stockées sur ces outils sont hébergées en France. Toutefois, pour des raisons techniques inhérentes aux solutions de Microsoft et pour des traitements dont Microsoft est seul responsable, certaines données ou métadonnées peuvent transiter hors de l'Union européenne vers les Etats-Unis.

Ainsi les données de nos Adhérents et celles de leurs salariés sont susceptibles de faire l'objet de transferts hors UE lorsque que nous utilisons les solutions Microsoft.

Ces transferts sont encadrés par les clauses contractuelles types de la Commission européenne Pour en savoir plus quant au traitement de vos données par Microsoft en tant que responsable de traitement : https://privacy.microsoft.com/fr-fr/privacystatement.

En parallèle des mesures prises par Microsoft et afin de sécuriser ses échanges, SAN.T.BTP a mis en place des règles internes relatives à l'utilisation de la messagerie dont l'interdiction de faire transiter des données de santé par mail ainsi que des mesures de chiffrement.

## 3.5. Quelles mesures de sécurité mettons-nous en œuvre pour protéger vos données ?

SAN T BTP met en œuvre toutes les mesures de sécurité techniques et organisationnelles nécessaires afin de protéger les données traitées contre, toute, divulgation, perte, modification non désirée, accès non autorisé et notamment :

- Des mesures de sécurité physiques : Sécurité des accès aux locaux, chiffrement des postes de travail mobiles, solution MDM pour mobile
- Des mesures de sécurité informatiques : politique de mots de passe, authentification pour l'accès à notre logiciel de suivi de la santé au travail, antivirus, firewall
- Des mesures de sécurité organisationnelles : gestion des habilitations, désignation d'un DPO, plan de sauvegarde, gestion des incidents, sensibilisation des utilisateurs

## 3.6. Modification et accessibilité de la charte de la présente charte.

La présente charte est la seule opposable jusqu'à ce qu'une nouvelle version la remplace.

Elle est susceptible d'évolution, SAN.T.BTP se réserve le droit de la mettre à jour ou de la modifier à tout moment et sans préavis.

Il vous est donc conseillé de la consulter régulièrement. Si vous continuez à utilisation nos services après modification de la présente charte, cela constitue acceptation de votre part desdits changements.

De plus, cette charte peut-être également consultable au sein de SAN.T.BTP www.santbtp.fr. Il vous est également possible d'en réclamer une copie auprès de l'accueil de votre service.

| | |
|---|---|
| **Processus concerné** | AMELIORATION CONTINUE / RGPD |
| **Objet** | Cette Charte décrit la protection des données des tiers fournisseurs de SAN.T.BTP |
| **Destinataires** | Tous les prestataires fournissant une prestation à SAN.T.BTP à l'exception des sous-traitants faisant l'objet d'une charte spécifique |

| Date | Motif | Version |
|---|---|---|
| 23/08/2023 | Création | 1 |
| 19/06/2025 | Mise à jour | 2 |

| | Date | Fonction |
|---|---|---|
| **Rédaction** | 19/06/2025 | Responsable Qualité |
| **Validation** | 26/11/2025 | Directeur général |
| **Diffusion** | 27/11/2025 | Responsable Qualité |

Table des matières

1. En bref 3
2. Préambule 3
3. Champ d'application 4
4. Définitions 4
5. Informations relatives aux salariés, dirigeants et représentants des Tiers 4
6. Engagements des Tiers en matière de protection des données à caractère personnel 5
   6.1. Traitements réalisés par les Tiers pour leur propre compte 5
   6.2. Traitements réalisés par les Tiers pour le compte de SAN.T.BTP 6
   6.3. Sécurité et échanges des données 6
7. Engagement de confidentialité 7

# 1. En bref



Nous traitons vos données dans le cadre de notre relation contractuelle uniquement



Vous n'avez le droit d'accéder qu'aux données strictement nécessaires à la tâche que nous vous avons confiée



Vous êtes garant de la sécurité des données que nous vous confions



Vous avez l'obligation d'échanger les données de façon sécurisée, chiffrée



Vous avez l'interdiction de réexploiter les données pour votre propre compte sauf avec notre accord préalable

# 2. Préambule

Dans le cadre de sa gestion administrative et de ses relations avec ses fournisseurs, prestataires et partenaires, SAN.T.BTP, responsable de traitement, est amené à collecter et traiter des données à caractère personnel sur les salariés, dirigeants ou représentants de ses fournisseurs, prestataires et partenaires.

Par ailleurs la protection des données à caractère personnel est l'une des préoccupations majeures de SAN.T.BTP. A travers ce document SAN.T.BTP renouvelle son engagement à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel qu'il traite.

La présente Charte répond alors à un double objectif :

- ✓ D'une part, informer en toute transparence les personnes concernées auprès de nos fournisseurs, prestataires et partenaires de la manière dont leurs données sont traitées par SAN.T.BTP ;
- ✓ D'autre part, de rappeler aux fournisseurs, prestataires, et partenaires qui pourraient être amenés à manipuler des données à caractère personnel dans le cadre de l'exécution du contrat qui les lie avec SAN.T.BTP, leurs obligations en matière de protection des données.

**Cette Charte s'adressant aux personnes employées par les fournisseurs, prestataires et partenaires de SAN.T.BTP, il appartient aux organismes de communiquer le présent document à leurs préposés.**

## 3. Champ d'application

La présente Charte s'applique à l'ensemble des fournisseurs, partenaires et prestataires de SAN.T.BTP ci-après dénommés « Tiers ».

## 4. Définitions

| | |
| --- | --- |
| **Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD)** | Réglementation applicable aux organismes privés et publics traitant des données à caractère personnel. |
| **Données à caractère personnel** | Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (dénommée « personne concernée ») (exemple nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone, numéro de dossier, etc.) |
| **Délégué à la protection des données (DPD ou DPO)** | Personne chargée d'assurer la protection des données à caractère personnel chez SAN.T.BTP. Vous pouvez, si besoin est, la contacter : dpo@santbtp.fr. |
| **Responsable de traitement** | Sauf désignation expresse par les dispositions législatives ou réglementaires relatives à ce traitement, il s'agit de la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement. |
| **Sous-traitant** | Il s'agit de la personne physique ou morale, autorité publique, service ou autre organisme qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable de traitement. |

## 5. Informations relatives aux salariés, dirigeants et représentants des Tiers

SAN.T.BTP informe les Tiers qu'il est amené à traiter les données à caractère personnel de contact des salariés, dirigeants ou représentants de ces derniers à savoir :

- Civilité, nom, prénom
- Coordonnées professionnelles (numéros de téléphone fixe et mobile, adresse postale si nécessaire, adresse électronique)
- Titre et fonctions professionnelles voire historique professionnel détaillé dans le cadre de projets spécifiques (par exemple si votre CV nous a été présenté en vue de vous retenir sur le projet)
- Données collectées pour gestion des contrôles d'accès de zones soumises à restriction (ex : historique de badge, registre des visiteurs)
- Données nécessaires au contrôle et à l'évaluation de la qualité des prestations réalisées par nos Tiers.

Ces informations sont collectées directement auprès des personnes concernées ou, par exception, transmises par l'employeur des personnes concernées lors de l'entrée en relation ou ultérieurement. Elles font l'objet d'un traitement pour les finalités suivantes :

- Gestion administrative des Tiers dont la gestion des commandes et la facturation ;
- Gestion des relations commerciale et contractuelle avec les Tiers ;
- Gestion de la comptabilité générale de SAN.T.BTP ;
- Gestion de la sécurité des locaux et installations de SAN.T.BTP ;
- Contrôle et évaluation de la qualité des prestations réalisées par les Tiers.

SAN.T.BTP conserve les données à caractère personnel des salariés, dirigeants ou représentants des Tiers pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des missions ci-dessus évoquées et, au-delà, pour la durée nécessaire à l'exercice de toute action judiciaire susceptible d'être engagée entre les parties. Sauf exception les données sont ainsi conservées pendant la durée de la relation contractuelle entre SAN.T.BTP et les organismes Tiers, augmentée de 5 ans (prescription de droit commun).

Ces données sont traitées par les services gestionnaires de SAN.T.BTP, ses sous-traitants et des organismes habilités par la loi.

**Chaque salarié, dirigeant ou représentant dont les données sont traitées dispose de droits sur ses données** : droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement. Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits en s'adressant au Délégué à la Protection des Données (ou « DPO ») de SAN.T.BTP, à l'adresse électronique dpo@santbtp.fr .

Chaque personne concernée dispose enfin du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle relativement aux traitements de données mis en œuvre tel qu'indiqué précédemment ainsi qu'à l'exercice de ses droits s'y rattachant. En France, il s'agit de la CNIL.

**Il appartient aux Tiers d'informer chacun de ses salariés, dirigeants ou représentants des droits offerts par SAN.T.BTP au titre du RGPD.**
**Cette charte promeut les principes présents dans le guide pratique des services de prévention et de santé au travail (décembre 2023).**

# 6. Engagements des Tiers en matière de protection des données à caractère personnel

## 6.1. Traitements réalisés par les Tiers pour leur propre compte

Si les Tiers mettent en œuvre des traitements de données à caractère personnel pour leur propre compte, à partir de données transmises par SAN.T.BTP ou non, il est expressément entendu qu'ils en assument seuls les obligations et responsabilités en matière de traitement de données résultant des dispositions du RGPD et de toute autre réglementation afférente actuelle ou future.

## 6.2. Traitements réalisés par les Tiers pour le compte de SAN.T.BTP

Pour les besoins de l'exécution de leurs prestations contractuelles pour SAN.T.BTP, les Tiers peuvent se voir communiquer des données à caractère personnel dont SAN.T.BTP est le responsable de traitement.

Dès lors, chaque Tiers s'engage à traiter les données à caractère personnel auxquelles il a accès dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données et notamment s'engage à :

- Traiter les données transmises par SAN.T.BTP pour la ou les seules finalités faisant l'objet de leur contrat avec SAN.T.BTP et conformément aux instructions données par ce dernier ;
- Garantir la sécurité des données en mettant en œuvre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires ;
- Ne pas communiquer les données transmises à un tiers sans autorisation préalable de SAN.T.BTP ;
- Notifier à SAN.T.BTP tout incident de sécurité ou violation de données à caractère personnel dans un délai maximum de 24 heures après en avoir pris connaissance ;
- Détruire les données transmises par SAN.T.BTP au terme du contrat ou marché selon les cas.

Par ailleurs, pour les Tiers agissant en qualité de sous-traitant au sens du RGPD dont les hébergeurs, prestataires d'infogérance, etc., ces derniers s'engagent à mettre en place avec SAN.T.BTP les clauses obligatoires de l'article 28 du RGPD.

## 6.3. Sécurité et échanges des données

SAN.T.BTP et chacun de ses Tiers s'engagent à mettre en œuvre les mesures de sécurité organisationnelles et techniques appropriées, notamment :

- ✓ Utiliser des outils de partage et de stockage de données respectant les recommandations de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et de la CNIL en la matière. Il est rappelé à ce titre qu'il est interdit de :
  - Transmettre des données à caractère personnel en clair dans un email. La transmission de données par email ne doit être utilisée qu'en dernier recours. Le cas échéant la mise en place de mesures de sécurité complémentaires est indispensable, par exemple le placement des données dans une archive chiffrée jointe à l'email en parallèle de la communication de la clé de chiffrement par un autre canal (téléphone par exemple). A cet égard, une tolérance est accordée lorsque l'échange de données par un email concerne un faible volume de données ayant une criticité minimale tel qu'un nom un prénom, ou encore la fonction d'une personne. Cela étant, si le volume de données échangées est important (ex : un listing de personnes avec le nom et prénom) ou que les données sont qualifiées de sensibles au sens du RGPD ou de la loi informatique et libertés (ex : données de santé, données financières etc.), ces données doivent être échangées de façon sécurisée (Ex : FTP dédié, chiffrement de la pièce jointe…)
  - Transmettre des données à caractère personnel via des outils du marché engendrant des transferts de données à caractère personnel hors Union européenne, sauf à avoir obtenu l'accord préalable de SAN.T.BTP ;
  - Transmettre des données à caractère personnel via des outils du marché avec hébergement externalisé (SaaS) sans avoir analysé minutieusement au préalable la sécurité et la localisation des données ;
- ✓ Eviter d'utiliser des périphériques mobiles pour le stockage des données sans que des mesures de sécurité complémentaires tel que le chiffrement soient mises en place.

## 7. Engagement de confidentialité

SAN.T.BTP et chacun de ses Tiers s'engagent à préserver la confidentialité de toutes les données et informations confidentielles émanant de l'une ou l'autre des parties et à ne pas les divulguer sans autorisation préalable de l'autre.

Les « informations confidentielles » recouvrent toutes informations ou données communiquées par les parties que ces informations aient été délivrées par écrit, oralement ou par tout autre moyen.

Il appartient particulièrement à chacun de :

- Ne pas partager d'informations concernant des clients à une personne n'ayant pas strictement besoin d'en connaître, y compris en interne ou auprès d'autres clients du même groupe ;
- Ne pas partager d'informations à des organismes tiers sans avoir demandé l'accord de SAN.T.BTP au préalable et sans s'être assuré de la légitimité de ces organismes ;
- Avoir un comportement de nature à conserver la confidentialité des informations détenues à tout moment, notamment en s'assurant de la confidentialité des supports et lieux dans lesquels des informations sont échangées (notamment, ne pas échanger oralement d'informations dans des lieux publics où dans lesquels vous pouvez facilement être entendu).